

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 2 octobre 2023
à 19 h 15**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 465, avenue du Mont-Royal Est, le lundi 2 octobre 2023, à 19 h 15.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2023, et portant exclusivement sur le programme décennal d'immobilisations 2024-2033.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions des membres du conseil.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1233945014

Adoption de la planification budgétaire du programme décennal d'immobilisations pour 2024 - 2033 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le vendredi 29 septembre 2023



Dossier # : 1233945014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la planification budgétaire de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2024 - 2033 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

1. D'adopter la planification budgétaire de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2024 - 2033 de l'Arrondissement, celle-ci prévoit des investissements de 4 695 000 \$ par année pour un total de 46 950 000 \$.
2. De transmettre les prévisions budgétaires, conformément à l'article 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), au comité exécutif.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2023-09-21 17:19

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1233945014


Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la planification budgétaire de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2024 - 2033 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.


CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption de l'enveloppe budgétaire du Programme décennal d'Immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Pour ce faire, l'Administration municipale a fixé l'enveloppe globale nette des dépenses d'investissements de l'arrondissement à 46 950 000 \$ pour les dix prochaines années ou à 4 695 000 \$ par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 25 0236 - 4 octobre 2022 : Adopter la planification budgétaire de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2023 - 2032 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Sommaire 1223945012 

CA21 25 0245 - 22 novembre 2021 : Adopter la planification budgétaire de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2022 - 2031 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Sommaire 1213945017 

DESCRIPTION

L'enveloppe budgétaire consentie à l'arrondissement vise à établir la limite d'emprunt à la charge des contribuables. Le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prévoit une enveloppe limite de 46 950 000\$. L'enveloppe est répartie comme suit :

Budget par programme (en milliers de dollars)

Intitulé projet	Source financement	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	Total
34222 - Programme de réaménagement de parcs	Brut	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10 000
	Fonds de parcs(1)	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-10 000
50020 - Programme de réaménagement des infrastructures	Brut	1 200	1 450	1 450	1 450	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	15 750
66180 - Programme de protection des bâtiments	Brut	3 495	3 245	3 245	3 245	2 995	2 995	2 995	2 995	2 995	2 995	31 200
Total		4 695	4 695	4 695	4 695	4 695	4 695	4 695	4 695	4 695	4 695	46 950

Les prévisions de dépenses indiquées sont des dépenses nettes.

L'arrondissement disposera, en plus de l'enveloppe de 46 950 000 \$ mentionnée précédemment, des surplus budgétaires non utilisés des années antérieures estimés à 2 580 000 \$ pour réaliser plusieurs projets. Il importe de mentionner que des budgets corporatifs sont également investis dans l'Arrondissement. Ils proviennent de programmes destinés à l'appui aux arrondissements. Les secteurs d'activités sont la réfection routière sur le réseau artériel, les infrastructures souterraines, les équipements sportifs et les terrains de jeux, les parcs et les chalets, la culture et le patrimoine, pour ne nommer que ceux-là. Plusieurs projets sont actuellement en cours de

réalisation et nous avons déposé notre candidature pour d'autres.

Le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement, notamment la protection et réfections des bâtiments, le réaménagement des parcs et d'autres infrastructures. La portée des projets varie selon les besoins spécifiques à combler. Globalement, les investissements totaux du PDI sont dédiés à la protection d'actifs dans une proportion de 75% et de 25% pour le développement des actifs.

Voici la liste des emplacements / projets prévus à court terme par programme:

Programme de protection et réfection des bâtiments :

- Aréna Saint-Louis
- Bain Lévesque
- Piscine Baldwin

Programme de réaménagement des infrastructures :

- Boucher entre Henri-Julien et Resther
- Saint-Dominique entre Prince-Arthur et des Pins
- Réfection mineure de trottoirs (RMT)
- Ruelles vertes

Programme de réaménagement des parcs :

- Parc Sir-Wilfrid - Laurier
- Pôle Baldwin - partie sud - terrain de soccer
- Pôle Baldwin - partie sud - jardin communautaire
- Terrain de basket Mile-End

JUSTIFICATION

L'adoption de la planification des projets d'investissements est prérequis afin de faire les demandes appropriées de règlements d'emprunt auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire est fixée par l'Administration municipale.

MONTRÉAL 2030

L'adoption de l'enveloppe budgétaire du Programme décennal d'Immobilisations 2024-2033 contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030, notamment des engagements en changements climatiques, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle pour offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 sera adopté à la séance du conseil du 2 octobre 2023. Dépôt pour approbation au Comité exécutif des Programmes décennaux d'immobilisations des arrondissements le 8 novembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odette NTAKARUTIMANA
conseiller(-ere) en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

André PANI
Chef de division - ressources financières et matérielles

Le : 2023-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs

